



## Un portail pour faciliter les démarches AI

Neuchâtel rejoint à son tour le portail numérique MedAI, qui vise à faciliter les démarches administratives des médecins et, par extension, des personnes assurées à l'assurance invalidité (AI). L'expérience pilote, menée dans le canton de Vaud, a été concluante.

Développée par l'entreprise suisse Liip, avec le soutien de l'Office fédéral des assurances sociales et en collaboration avec les offices AI de Vaud et de Fribourg, la plateforme MedAI «garantit un environnement sûr et intuitif, spécialement pensé pour répondre aux besoins du corps médical», a indiqué hier l'Office de l'assurance invalidité du canton de Neuchâtel.

Cette solution a pour but de permettre aux médecins de consacrer davantage de temps à leur patientèle en allégeant les contraintes liées à leurs interactions avec les offices AI. Sur ce portail, les médecins peuvent recevoir, remplir et envoyer de manière simple et sécurisée les rapports médicaux qu'ils doivent compléter pour le compte de l'AI.

«Cette solution numérique leur permet également de conserver un historique, tout en offrant un gain de temps de part et d'autre», peut-on lire dans le communiqué.

Après une phase pilote menée à l'automne 2024 dans le canton de Vaud, MedAI y est pleinement opérationnel depuis février et avait déjà convaincu près de 466 médecins vaudois début mai (soit 9,5% du corps médical vaudois). **NWI**